

Municipales : ce qu'attendent les entrepreneurs des maires français

Ouverture des données publiques, démocratie participative, nouvelles mobilités ou encore transition écologique... A quelques semaines des municipales, l'association France Digitale dévoile 10 propositions adressées aux candidats pour les aider à faire émerger les startups et l'entrepreneuriat dans leurs villes.

Temps de lecture : minute

20 février 2020

Urbanisme, écologie, mobilité, alimentation, pollution, et... numérique ? Si les sujets abordés par les candidats aux élections municipales, qui se tiendront les 15 et 22 mars prochain dans les 34 968 communes de l'hexagone, diffèrent en fonction des localités, ce dernier semble être, une fois de plus, le grand absent des propositions. Ou du moins, celui qu'on passerait presque sous silence.

Une problématique que pointe du doigt l'association France Digitale, qui réunit les entrepreneurs et investisseurs français du numérique, et pour qui les Maires de France ont un réel rôle à jouer dans l'émergence des startups sur le territoire français : *"Il s'agit d'un phénomène national, qui mérite d'être pris en compte dans toutes les stratégies territoriales, au même titre que l'agriculture ou l'industrie. Nous faisons déjà ce constat en 2017 lors de la présidentielle et en 2019 pour les européennes. Si les candidats ne parlent pas spontanément de ces enjeux. Nous faisons le pari, avec les entrepreneurs locaux, de les interpeller."* martèle Nicolas Brien, directeur général de France Digitale.

L'association, qui prend pour exemple la ville de Medellin en Colombie, pour avoir réussi à créer 4000 emplois en trois ans grâce à l'arrivée de 170 entreprises issues de 25 pays sur le territoire, a ainsi publié son manifeste. Adressé aux maires de France, celui-ci donne 10 propositions pour faire entrer l'innovation dans les villes de l'hexagone, réparties en quatre points principaux : accès au marché public, écologie, mobilité, ouverture des données publiques, et employabilité.

Accès au marché public

Lenteur des procédures, critères inadéquats de qualification ou encore exigence de preuve de fonctionnement... la commande publique n'est, aujourd'hui, pas adaptée à l'activité et à l'organisation des jeunes pousses. Un manque de cohérence entre les deux parties qui, si elle coupe la sphère publique d'une importance source de nouveaux services et d'innovation, enlève aux startups la possibilité de s'offrir un client "crédible".

France Digitale propose ainsi :

- Que 20% des commandes publiques soient dirigées vers les startups. Un pourcentage qui représenterait 40 milliards d'euros dépensés par les acteurs publics auprès des startups, dont plus de 15 milliards par les collectivités locales.
- Que soit insérée une clause startup dans les appels d'offres, afin de les inciter à participer et faciliter leur collaboration avec les grands groupes, notamment.
- Que la durée de concertation sur les appels d'offres soit limitée à deux mois.
- Un recours systématique aux contrats d'expérimentation et d'essai.

Écologie

Les transports représentent aujourd'hui près de 30% des sources de pollution des villes, devant l'industrie et le tertiaire, l'agriculture et les activités domestiques. Beaucoup de startups développent aujourd'hui des solutions qui pourraient aider les municipalités à réduire la pollution, mais encore faudrait-il entamer des collaborations avec elles. France digitale incite ainsi les municipalités à :

- Avoir recours aux solutions développées par les startups, pour permettre la transition écologique dans les villes, en déployant notamment de nouvelles solutions de mobilité (partagées, électriques, optimisées), en mettant en place une politique incitative d'énergie verte pour les logements des citoyens, les bâtiments utilisés par le secteur tertiaire et les infrastructures publiques, ou encore en encourageant l'économie circulaire et le tri des déchets.

Mobilité

Adoptée le 19 novembre 2019, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a pour principal objectif d'intégrer les enjeux environnementaux dans le cadre des politiques de mobilité, mais également de supprimer les zones blanches de la mobilité pour donner accès aux transports à toutes et tous. France Digitale propose ainsi :

- De créer, dans chaque ville, un Conseil des Mobilités rassemblant les différents acteurs des mobilités, qu'ils soient publics, privés, ou utilisateurs.
- de repenser le " parcours utilisateur " dans la ville, en aidant les acteurs de la mobilité à intégrer le numérique dans leurs solutions grâce à la mise à disposition des données publiques locales et du plan d'urbanisme de la ville , mais aussi en accélérant le passage aux titres de transport dématérialisés (à l'image de la ville de Chartres).

Datas

Les données publiques récoltées sont précieuses pour celles et ceux qui essaient de créer des services à valeur ajoutée pour les citoyens. *"L'enjeu est désormais, pour les villes, de collaborer avec les acteurs privés - et notamment les startups - pour exploiter les données et mettre en œuvre des politiques publiques sur mesure"*, explique France Digitale, qui propose désormais :

- De mettre en place un point d'accès centralisé aux données publiques dans toutes les communes, même dans celles de moins de 3 500 habitants.
- D'associer des startups à l'exploitation des données pour encourager l'innovation sur le territoire

Emploi

Les plateformes dédiées au recrutement de travailleurs indépendants, à l'image de Malt, se sont multipliées ces dernières années. Pourtant, elles sont aujourd'hui peu relayées par les municipalités et leurs services. C'est pourquoi, pour sa dernière recommandation, France Digitale propose :

- Que soient conclus des partenariats entre ces plateformes et d'autres acteurs du marché de l'emploi (comme Pôle Emploi et le CROUS, par exemple), afin d'aider ces plateformes à rayonner autrement, et accompagner les citoyens dans la recherche d'emploi et le développement de leurs compétences.